

PUBLIER UNE ÉTUDE DE CAS BÂTIMENT SUR CONSTRUCTION21

En référençant vos bâtiments exemplaires dans la base de données Construction21, vous assurez la visibilité de vos réalisations, de vos compétences et de votre démarche durable. Les bâtiments référencés peuvent concourir aux Green Solutions Awards, concours international organisé par Construction21 chaque année pour distinguer les réalisations les plus innovantes.

→ La base de données Bâtiment accueille des bâtiments (tertiaires, logements, usines, bâtiments publics...) : neufs ou rénovés, livrés et dotés de bonnes performances énergétiques et environnementales

1. IDENTIFIEZ-VOUS SUR CONSTRUCTION21

- Rendez-vous sur votre plateforme Construction21
- Cliquez sur « Connexion / Inscription » ou sur « Connexion » en haut à droite de l'écran



→ Pas encore de compte ? Suivez les instructions du tutoriel « S'inscrire sur Construction21 »

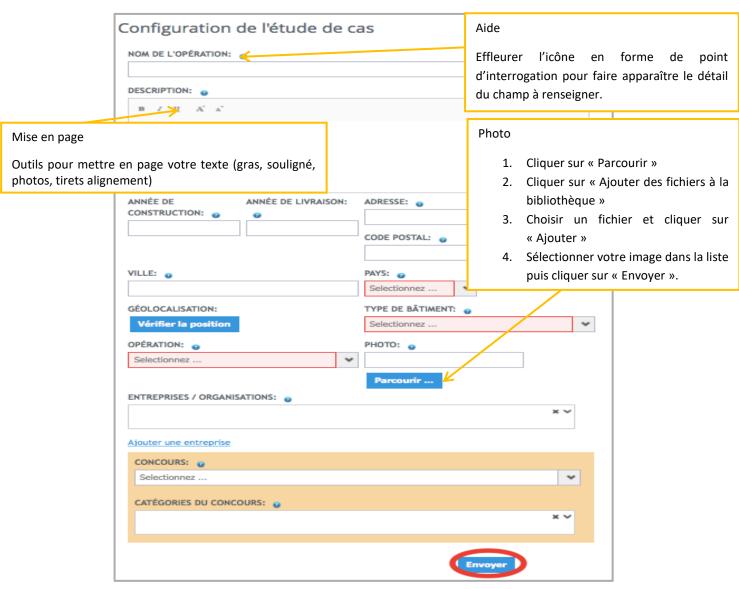
2. INITIALISEZ VOTRE ETUDE DE CAS

Avant de commencer votre étude de cas, assurez-vous d'avoir à votre disposition les **informations techniques et générales sur votre bâtiment**, par exemple : étude thermique, description architecturale, audits de certification, dossier presse...

🍄 Dans l'onglet Etudes de cas, cliquez sur « Ajouter votre étude de cas – Bâtiment »



- Remplissez les champs puis cliquez sur « envoyer ».
- Pour initialiser votre étude de cas, vous devez renseigner tous les champs ci-dessous SANS EXCEPTION (modifications ultérieures possibles). Une fois envoyée, l'étude de cas est initiée et enregistrée dans la base de données.



Champs Concours

Au bas du formulaire de création, vous trouverez 3 champs entourés, ils sont à remplir si vous participez à un concours organisé (Green Solutions Awards) ou hébergé par Construction21 :

- 1. Sélectionnez votre concours (Green Solutions Awards pour le concours Construction21)
- Sélectionnez la catégorie dans laquelle va concourir votre bâtiment et cochez également « Coup de cœur des internautes »
- **3.** Expliquez de manière synthétique pourquoi votre bâtiment concourt dans la catégorie sélectionnée

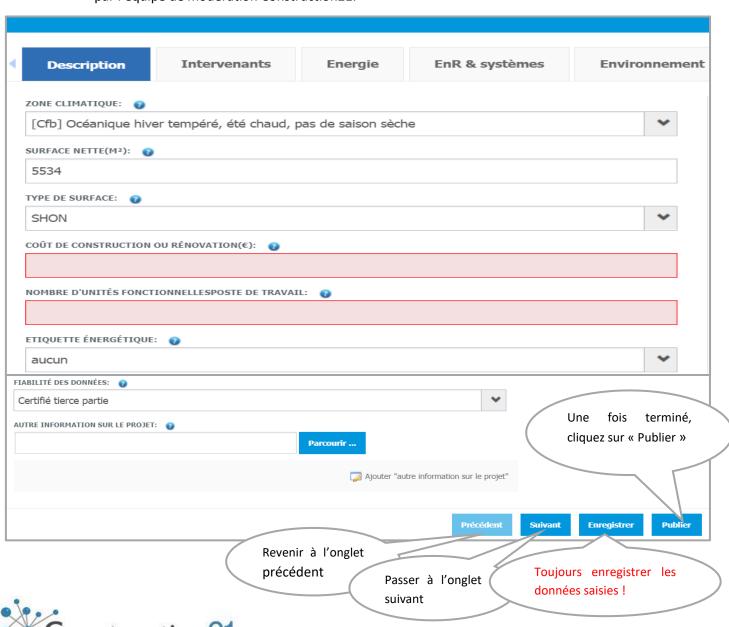


3. RENSEIGNEZ LES AUTRES THEMES

Complétez l'étude de cas sur les 9 thèmes proposés, dans l'ordre et au rythme qui vous convient.

Certains onglets apparaissent en rouge, cela signifie qu'ils doivent être obligatoirement remplis pour valider l'étude de cas. Pour connaître les onglets obligatoires, RDV à la fin de ce document. Pour renseigner les onglets :

- Cliquez sur l'onglet de votre choix (description, intervenants, énergie, mobilité...). Saisissez les données (attention aux unités)
- Enregistrez ces données (en bas de page) avant de passer à l'onglet suivant. Une fois enregistrée, vous pouvez quitter l'étude de cas et y revenir plus tard
- Une fois toutes les informations saisies dans les différents onglets, cliquez sur « Publier ».
- Votre étude de cas est alors envoyée en modération et sera visible sur le site une fois validée par l'équipe de modération Construction21.



Pour toute question: construction21@construction21.fr

Le média social du bâtiment et de la ville durable

4. COMPLETEZ OU MODIFIEZ VOTRE ETUDE DE CAS

Pour ajouter de nouvelles informations ou modifier les contenus de votre étude de cas, vous disposez de 2 types d'accès :

Votre étude de cas est en ligne : rendez-vous sur votre étude de cas et cliquez sur le bouton « Modifier » en haut à gauche, sous le titre pour modifier la carte d'identité, et sur « modifier » en bas à gauche pour modifier les thèmes.



- ❖ Votre étude de cas est encore en attente de modération : une fois connecté-e sur votre compte Construction21, cliquez sur votre nom en haut à droite de l'écran et sélectionnez « Mes Données ». Sous l'onglet « Mes études de cas », vous retrouverez la liste des bâtiments que vous avez référencés. 2 liens vous sont proposés :
 - ✓ Modifier la carte d'identité : 1ère page immédiatement visible de l'étude de cas
 - ✓ Modifier l'étude de cas : onglets (démarche, intervenants, produits, énergie, etc...) qui composent l'étude de cas

Toute modification opérée sur une étude de cas la renvoie automatiquement en modération.

Elle ne sera donc plus en ligne jusqu'à ce que les modérateurs la valident à nouveau.

- Une fois vos modifications faites, cliquez sur « Enregistrer », puis sur « Publier ».
- La plateforme comptabilise le nombre de vues de votre étude de cas!

PUBLIÉ LE 16 JUIN 17 PAR VUE 4290 FOIS



5. Les onglets obligatoires pour valider une étude de cas

Initier l'étude de cas : carte d'identité du bâtiment

- Nom du bâtiment
- Description
- Type de bâtiment
- Type de projet
- Année de construction
- Année de livraison

- Adresse 1 rue
- Adresse 2- code postal
- Adresse 3 ville
- Adresse 4 pays
- Photo

Onglet Description

- Zone climatique (carte fournie en cliquant sur le point d'interrogation)
- Surface nette en m²
- Type de surface (liste de choix : SHON, SHON RT, Autre)
- Coût de construction ou rénovation (€ H.T)
- Coût/m2
- Nombre d'unités fonctionnelles (lié au type de bâtiment : nombre de logement en résidentiel, de postes de travail en tertiaire, de lits en hospitalier...)
- Etiquette énergétique (liste de choix multiples)
- Fiabilité des données (liste de choix multiples)
 - Auto-déclaration : les données sont déclarées sur la bonne foi et le déclarant garantit leur conformité avec les calculs développés pour le bâtiment.
 - Expert : un évaluateur, lié à un système de certification ou appartenant à l'équipe des concepteurs, certifie les données quantitatives
 - Certification tierce partie : les données quantitatives sont certifiées par un tiers auditeur externe, conformément au système de certification ou dans le cadre du processus de vérification préalable.

Onglet Intervenants

Vous pouvez y citer les acteurs de la réalisation (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, bureaux d'études, etc...)

- Fonction
- Nom de la société
- Contact
- Démarche développement durable du maître d'ouvrage (texte libre)
- Description architecturale (texte libre)
- → Ajoutez d'autres intervenants en cliquant le lien « Ajouter intervenants



Pour toute question: construction21@construction21.fr

Onglet Energie

Consommation énergétique

- Consommation d'énergie primaire (KwhEP/m²/an)
- Consommation d'énergie primaire pour un bâtiment standard (kwhEP/m²/an) = cep de référence/cep max
- Méthode de calcul (liste de choix : RT 2012, RT 2005, RGD du 30 novembre 2007 bâtiment d'habitation, RGD du 31 août 2010 – bâtiment fonctionnel, Etude réalisée avec ces réglementations, RTAA DOM, Autre...)
- Consommation initiale (KwhEP/m².an): uniquement pour les rénovations
- Economie d'énergie (calculée automatiquement)

Onglet EnR et Systèmes

Systèmes

- Chauffage (choix multiples)
- ECS (choix multiples)
- Rafraîchissement (choix multiples)
- Ventilation (choix multiples)
- Energies renouvelables (choix multiples)

Onglet Produits

Mettez en avant un matériau, un système ou un process qui contribue fortement à la performance d'ensemble du bâtiment. Le produit est obligatoire pour participer aux Green Solutions Awards

- Nom du produit
- Photo
- Fabricant
- Contact fabricant
- Site internet fabricant
- Catégorie de produit (liste de choix)
- Description
- Commentaire sur l'acceptation du produit/service
- → Vous avez la possibilité de mentionner plus d'un produit en cliquant le lien « Ajouter un produit »

Onglet Environnement urbain

• Environnement urbain (texte libre)



Pour toute question: construction21@construction21.fr

Onglet QEB : Qualité environnementale du bâti

Liste de choix : Sélectionnez les points forts de qualité environnementale qui caractérisent votre réalisation. Plusieurs choix possibles :

- Acoustique
- Adaptabilité du bâtiment
- Biodiversité
- Chantier
- Concertation- participation
- Confort (olfactif, thermique, visuel)
- Efficacité énergétique, gestion de l'énergie
- Energies renouvelables
- Fin de vie du bâtiment

- Gestion du bâtiment, maintenance
- Gestion des déchets
- Gestion des espaces, intégration dans le site
- Gestion de l'eau
- Mobilité
- Procédés de construction
- Produits & matériaux de construction
- Santé, qualité de l'air intérieur

Onglet Photos

Photos du bâtiment

Dans cet onglet vous pouvez ajouter des photos à la photo principale fournie à la création de votre étude de cas. Il suffit de la téléverser sur le site via le bouton parcourir. Pour en ajouter plus d'une cliquez sur le lien « *Ajouter des photos du bâtiment* ». Vous avez la possibilité de téléverser jusqu'à 10 photos du bâtiment livré (JPG ou PNG).

Nouveauté! Vidéo: copier-coller l'URL des vidéos de votre bâtiment

A VOUS DE JOUER 💍 L'équipe Construction 21 France

Nous contacter

Dernière mise à jour : 12 juillet 2018



Pour toute question: construction21@construction21.fr